

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/66

Date de convocation  
**20 septembre 2024**

L'an deux mil vingt quatre  
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
**24 septembre 2024**

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 18

Votants : 19

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT

Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS

Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Thierry IMBERT

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

**Objet : Convention pluriannuelle relative au financement d'une action de prévention, promotion de la santé en Hauts-de-France 2024-2028**

Monsieur le Maire expose :

Au travers des moyens de son Centre Social Chanteclair, la ville de Saint-Nicolas-lez-Arras s'est inscrite dans une démarche de mise en œuvre d'actions en matière de promotion à la santé et d'éducation à la santé.

Suite à un avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé, la convention pluriannuelle relative au financement du projet « santé en mouvement : Nutrition et Activité Physique pour une vie équilibrée » est signée pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2028.

En effet le projet s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023 - 2028 et répond aux 3 enjeux majeurs pour la santé dans les Hauts de France :

- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la santé des jeunes ;
- la prévention des maladies et la promotion des comportements favorables à la santé.

Les actions locales envisagées visent à promouvoir un environnement favorable à la santé et à agir sur le comportement dès le plus jeune âge.

Différentes actions portant sur l'équilibre alimentaire, l'encouragement à la pratique sportive, la diffusion d'informations sur la santé et la promotion de la participation des habitants illustrent l'engagement de la ville.

Le document cadre de la convention sera révisé annuellement dans le cadre du dialogue de gestion instauré avec l'ARS.

Le montant de la subvention annuelle s'élève à 16 000 €.

Monsieur le Maire propose :

- de l'autoriser à signer la convention pluriannuelle 2024 - 2028.
- de l'autoriser à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.

